

## Informations saison 2023/2024

Il a été décidé de demander à tous les amapiens de faire **un chèque par mois** au cas où des périodes de pêche seraient interdites. Ces interdictions de sortie pourraient empêcher la pêche totalement de janvier à mars à l'île d'Yeu si la décision du conseil d'état est maintenue concernant la protection des espèces (prise accidentelles de dauphins).

**Merci d'avance pour le respect de cette consigne.**

Le prix du poisson a fortement augmenté suite à la hausse des coûts, des charges, selon la météo, la variété, etc...

Le contrat sera au même prix, mais le poids sera réévalué pour s'adapter ; **entre 2kg et 3 kg de poissons entiers**. **Il faut régulièrement** rappeler que le poisson vidé, écaillé ou livré en filet pèse jusqu'à la moitié du poids du poisson entier **(comme c'est le cas chez tout poissonnier à qui on demande de préparer le poisson)**.

### **Les dates des premières livraisons :**

15 septembre 2023

6 octobre 2023

3 novembre 2023

1 décembre 2023